



Directives Homologations des matchs Saison 2020-2021

Saison 2020-2021 / 23.08.2020

Ces points sont repris des directives de l'AFBB

12.2. Retour de la feuille de match cantonaux et ou interrégionaux

Le club recevant est responsable de :

- S'assurer que la feuille a été rempli de façon correcte au recto
- S'assurer que l'arbitre a bien complété **le verso** de la feuille en y inscrivant :
 - Les remarques éventuelles, si aucune remarque n'est inscrite, l'arbitre inscrira « RAS » au verso de la feuille,
 - Le numéro de la rencontre,
 - La date,
 - Sa signature
- L'envoi de la feuille de match (**RECTO ET VERSO**) par email à homologation@afbb.ch au plus tard 24 heures après le début de la rencontre. L'heure de l'envoi de l'email fait foi. Si la qualité de l'envoi ne permet pas l'homologation, l'envoi sera considéré comme invalide et le club sera amendé.
- Il est nécessaire de mettre le numéro de la rencontre dans le titre de l'email.
- Si pour une raison (par ex. Rapport ou protêt), l'arbitre doit prendre la feuille, le club recevant reste responsable de la transmission de la feuille de match. En conséquence, il s'assurera de prendre une photo de la feuille de match avant le départ de l'arbitre afin de la transmettre à l'homologation.
- l'expédition de la feuille de match originale par courrier n'est plus nécessaire. Toutefois, le club recevant conservera la feuille originale jusqu'à la fin de la saison afin que celle-ci soit disponible en cas de litige. A la fin de la saison (après la tenue de l'assemblée générale de l'AFBB), le club recevant pourra détruire les feuilles de matchs originale.
- Si après un rappel de l'homologateur, par E-mail, la feuille de match ne lui est pas parvenue 48 heures après ce rappel, un forfait administratif sera prononcé à l'encontre de l'équipe recevante et le score 0 - 20 sera homologué en faveur de l'équipe adverse.

17. EMOLUMENTS ET COTISATIONS

Dans le cas de non-respect de ces directives, les sanctions suivantes seront prises :

d.	Un forfait administratif	Fr.	100.00
k.	Non renvoi de la feuille de match par email dans le délai fixé	Fr.	50.00